

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES** - Les transferts d'étudiants sont à l'origine de 20 p. 100 des nouvelles inscriptions dans les universités des Maritimes

**Le 14 janvier 2013**  
**Pour diffusion immédiate**

Fredericton, N.-B. - Dans un rapport rendu public aujourd'hui, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) publie les premiers repères sur le transfert de crédits dans les universités de la région. L'étude révèle que près de 20 p. 100 des nouveaux étudiants reçoivent des crédits pour des cours qu'ils ont suivis dans un autre établissement d'enseignement postsecondaire. Plus de la moitié d'entre eux obtiennent l'équivalent d'au moins une année de crédits universitaires.

« Faciliter le processus de transfert de crédits d'un établissement à un autre peut entraîner des économies de temps et d'argent pour les étudiants, les gouvernements et le système dans son ensemble, a affirmé la directrice générale de la CESPM, Mireille Duguay. La reconnaissance des équivalences fait en sorte que les étudiants n'ont pas à suivre de nouveau les mêmes cours. »

Les étudiants s'étant inscrits dans les universités des Maritimes de 2006 à 2009 venaient de plus de 200 universités et collèges canadiens et d'établissements d'enseignement postsecondaires dans plus de 70 différents pays.

« Les universités des Maritimes collaborent avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire de la région et de l'extérieur pour élaborer des ententes de transfert afin de faciliter davantage la mobilité des étudiants d'un établissement à l'autre, a souligné M<sup>me</sup> Duguay.

Par exemple, selon ces ententes, les diplômés des collèges peuvent recevoir jusqu'à deux ans en équivalences en vue de l'obtention d'un grade universitaire. Ils peuvent ainsi recevoir leur grade après seulement deux ou trois années d'études supplémentaires. »

L'étude révèle que le quart des étudiants qui font un transfert depuis un collège entrent en troisième année d'un programme universitaire.

L'étude tient seulement compte des nouveaux étudiants qui ont reçu des crédits pour des études postsecondaires antérieures. La CESPM compte explorer d'autres types de transferts de crédits dans de futures études.

Le rapport, intitulé *Connaissances transférables : de nombreux étudiants obtiennent des crédits universitaires pour leurs études postsecondaires antérieures*, établit des repères pour les transferts de crédits dans les universités des Maritimes, ce qui permettra à la CESPM de suivre les changements dans le nombre de transferts d'établissement chez les étudiants et d'équivalences accordées au fil du temps.

Le rapport et les tableaux de données y afférents sont accessibles à l'adresse suivante : [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca).

Établie en 1974, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire. Elle est formée de 20

membres qui viennent des Provinces maritimes et qui représentent des établissements d'enseignement supérieur, des gouvernements provinciaux et le grand public. Sa principale orientation dans l'exercice de ses fonctions est de viser d'abord à améliorer et à maintenir la prestation des meilleurs services possible aux étudiants pour qu'ils puissent continuer à apprendre tout au long de leur vie.

-----  
POUR DIFFUSION :

Dans un rapport rendu public aujourd'hui, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes publie les premiers repères sur le transfert de crédits dans les universités de la région.

L'étude porte sur les étudiants qui ont été accordés des crédits universitaires pour des études postsecondaires antérieures. L'étude révèle que près de 20 pour cent des nouveaux étudiants reçoivent des crédits pour des cours qu'ils ont suivis dans un autre université ou collège. Plus de la moitié d'entre eux obtiennent l'équivalent d'au moins une année de crédits universitaires.

La directrice générale de la Commission, Mme Mireille Duguay a affirmé que faciliter le processus de transfert de crédits peut entraîner des économies de temps et d'argent pour les étudiants, les gouvernements et le système dans son ensemble.

Le rapport, « Connaissances transférables : De nombreux étudiants obtiennent des crédits universitaires pour leurs études postsecondaires antérieures » et des tableaux de données détaillés sont disponible à l'adresse suivante : [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca)

-30-

Renseignements pour les médias :

Lisa O'Connell

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

506-453-2844

Courriel: [Mphec@mphec.ca](mailto:Mphec@mphec.ca)